

Atelier 5 : Les stages-formation, transmission

Synthèse des débats

Une forte demande de dialogue et de rencontres de travaux s'est manifestée pendant cet atelier tant de la part des universitaires que des praticiens maîtres de stage, mais aussi des étudiants et des professionnels. Beaucoup de déception a aussi été exprimée par les uns et les autres et de frustration vis-à-vis des difficultés que les uns et les autres ont à avoir les moyens de s'engager, notamment pour définir les objectifs et les critères d'évaluation des stages, avec un désir commun de pouvoir le faire ensemble.

Le contournement actuel de la loi par les universités qui jouent sur la notion d'habilitation du « praticien » en habilitant d'autres professionnels que des psychologues est déploré mais le constat est fait que c'est un des moyens pour les universités de pallier à leurs difficultés pour trouver des lieux de stages et des praticiens maîtres de stage.

Les praticiens engagés dans la transmission la revendiquent en termes de mission leur faisant obligation mais aussi de plaisir, leur demande par contre est celle d'une reconnaissance.

Sur ce dernier point, de la plainte à la revendication des praticiens d'atteindre enfin une organisation des relations avec les universitaires on constate un désir et un souci, une inquiétude vis-à-vis de l'aspect professionnalisant de la formation qui rejoignent celle des enseignants.

Elaborer, proposer des solutions et une stratégie est bien repéré comme une responsabilité conjointe des organisations professionnelle et des universitaires. La question des stages apparaît donc comme une occasion privilégiée de dessiner une organisation en commun de l'avenir de la profession.

Marie-Claude Cathelineau exerce à l'Hôpital Psychiatrique, elle prend des stagiaires de Master 1 et 2. Elle s'appuie sur la notion de « Clinique de l'Activité » au sens d'Yves Clot : activité individuelle, collective et particulière. Pour elle, c'est un exercice collectif de liaison sociale au Réel que la transmission de cette clinique aux étudiants. Articuler Praxis et savoirs, parcours individuel et rencontre avec la pathologie lourde des patients et avec l'organisation de l'institution hospitalière, trois mondes qui ne sont pas toujours en harmonie, cela ne va pas de soi. Leur confrontation peut se révéler difficile au point que certains puissent abandonner leur projet professionnalisant après 4 années d'études.

Le stage en hôpital psychiatrique se fait dans un lieu qui peut être celui d'une découverte d'une expérience loin du monde des études, ou bien un passage de témoin indépassable pour l'étudiant. S'y mettent à l'épreuve l'envie de travailler « à l'hôpital » sans rien savoir de l'hôpital, des attentes vis à vis d'une expertise de la psychè qui peut être enfermante dans une spécialité – aussi bien quand il s'agit de clinique psychanalytique que de comportementalisme – face à la complexité de la position clinique transversale qu'il n'est pas possible d'acquérir en quelques mois, et la découverte d'une expérience qui est bien loin du monde des études. Cela exige du praticien une attention à tous les stades de l'accompagnement du stagiaire mais peut aussi lui donner un plaisir véritable dans l'exercice de cette mission de transmission de cette clinique particulièrement exigeante.

Dany Descamps qui travaille dans une toute petite structure de secteur pédopsychiatrie, a été chargée un temps de trouver les stages de psychopathologie par une université, à l'époque où les étudiants avaient des lieux de stages déjà préétablis trouvés par

cette université qui effectuait la sélection des stagiaires pour un bon « accordage » avec le lieu de stage. Elle constate que l'approche actuelle fait que maintenant cette sélection repose sur le psychologue maître de stage : cela donne des responsabilités supplémentaires à celui-ci, qui ne doit pour autant ni être « la nounou » ni l'enseignant. C'est à lui d'établir les conditions préalables qu'il veut poser au départ et à lui aussi qu'incombe d'établir le contrat en termes de disponibilité de sa part et de la part du stagiaire, de façon à s'assurer que le stagiaire ne sera pas utilisé par le service pour pallier au manque de personnel. Moyennant ces précautions qui figurent dans sa contribution écrite, et le temps consacré à la préparation du choix du stagiaire, l'accueil régulier de ceux-ci apporte une réelle satisfaction aussi bien au praticien qu'au service.

Caroline Doucet, Psychologue Praticienne en RASED et enseignante chercheur, assume régulièrement des groupes de suivis des stages. Le stage lui apparaît comme le moment décisif de l'élaboration de l'identité professionnelle, de la formation par transformation, qui contribue au devenir clinicien. Le maître de stage conduit vers ce devenir sur le lieu de stage où émergent des éléments identificatoires au savoir faire et être du praticien. Mais pour cela il doit laisser le stagiaire assister à la mise en œuvre de ce savoir pratique, en situation individuelle ou groupale, former aux indications et contre-indications des débriefings quand il en pratique, sur une base psychanalytique cela peut permettre une présence et même dans certains cas une co-participation du stagiaire qui peut être mis dans cette situation par l'activité formatrice du praticien. De son côté le praticien chercheur doit permettre dans les groupes de suivis des stages que ce transfert au praticien puisse être « mis en question sans le remettre en question ». Par exemple sur le temps FIR le stagiaire doit être conduit vers un élargissement de sa perception à savoir que tous les praticiens n'ont pas un temps FIR reconnu.

Le stage n'est pas seulement la transmission de connaissances supplémentaire et de formation, mais produit un effet de révélation, un effet de vérité qui est vectorisé par le désir qui porte l'étudiant et par celui de l'enseignant qui a une expérience de clinicien et qui peut soutenir ces effets de vérité du stage et la modification du rapport au savoir indispensable à la production d'un véritable effet de formation.

L'élaboration et la construction de cas dans le groupe de suivi par le dialogue, l'échange et le débat qui permet la mise en commun et l'effet de formation par le groupe vont permettre de traiter l'équation personnelle et de s'en distancier tout en l'intégrant au style personnel qui va de pair avec une identité professionnelle singulière. La place du praticien chercheur dans ce dispositif lui paraît indispensable à cause de son expérience de praticien.

Pascal le Maléfan signale que C. Doucet pose une notion importante pour l'avenir de la formation, qui est l'expérience clinique du praticien-chercheur. Il y reviendra à la fin de l'atelier en appelant à une suite des Assises.

François Grunspan, psychologue clinicien en secteur psychiatrique en appelle à la responsabilité des praticiens de s'engager de façon résolue dans la prise en charge d'une partie de la formation en s'obligeant eux-mêmes à des changements dans leur mise en œuvre des stages :

- 1) en faisant entrer le stage dans leurs missions sur le lieu d'exercice comme un de leurs devoirs professionnels au lieu d'en rester encore à un choix laissé au bon-vouloir personnel
- 2) en définissant lui-même le contenu et l'évaluation de façon active et en faisant en sorte de coopérer à la définition des critères de l'évaluation
- 3) en n'évacuant pas leur responsabilité dans la façon dont ils recrutent et forment les stagiaires au motif des critiques sur leur niveau trop faible.

Robert Samacher ancien maître de conférences mais aussi ex-psychologue praticien de secteur psychiatrique, rappelle qu'en 1965 il a été embauché sur son premier poste sans avoir fait de stage car à l'époque les stages n'existaient pas encore. Le premier dispositif a été créé à Paris 7 en 69-70 par Bastide et a duré 3-4 ans avec des maîtres de stages praticiens qui étaient payés symboliquement par la fac comme enseignants à hauteur de 1h1/2 par an. Ils participaient au contenu des stages et à l'animation des groupes de supervision destinés à accompagner et travailler l'implication personnelle des étudiants et leur mise en question sur le terrain, en soutenant et accompagnant une clinique du transfert. Cette clinique qui va concerner des étudiants destinés à devenir des psychologues cliniciens ne peut être confiée qu'à des maîtres de stage sensibles à cette clinique, capables de soutenir et transmettre l'analyse institutionnelle et la compréhension du transfert. Samacher appelle à se servir des leçons du passé, à savoir refaire du nouveau en réhabilitant ce qui a existé et en faisant revivre dans toutes ses dimensions cette notion de maîtres de stage référents reconnus en tant qu'enseignants et pas seulement comme praticiens.

Discussion avec l'assistance

Plusieurs praticiens exposent comment, malgré leur désir, ils n'ont jamais pu avoir les contacts souhaités par eux avec les universités, par exemple assister à une réunion de travail avec les maîtres de stage organisée par l'université, soit parce que celles-ci n'étaient pas prévues, soit parce que quand elles ont été prévues, en pratique c'était infaisable du fait de délais trop courts et d'horaires inadaptés.

Le non-contact et la non-relation leur paraissent pour certains dus à la difficulté des enseignants à mettre en œuvre la loi de réforme de la formation. Mais à sa grande surprise une praticienne constate que c'est quand elle a eu une stagiaire qui suivait un cursus en télé-enseignement qu'elle a eu le plus de contacts et de documents permettant la communication et l'échange avec les enseignants.

De nombreux témoignages de jeunes diplômés font apparaître des expériences bien différentes de celles des pratiques des référents de stages qui sont intervenus, autant ceux-ci se montrent capables de réfléchir aux responsabilités qu'ils ont envers les stagiaires, autant il existe des praticiens qui ne semblent pas se positionner dans le respect de leurs obligations ni dans le plaisir de transmettre.

Certains ne respectent pas la charte pédagogique de l'université – notamment les rencontres régulières entre enseignants et référents de stages – d'autres abandonnent le stagiaire à d'autres professionnels du service et refusent de le laisser assister à son propre travail, un autre encore exploite des stagiaires recrutés en nombre au sein d'une association où les psychologues qui y exercent ne se présente pas aux usagers comme psychologues.

Un autre problème est la possible maltraitance des stagiaires dans certaines équipes qui reflète celle des psychologues eux même.

Des enseignants praticiens signalent la difficulté issue du resserrement des possibilités de stages en milieu hospitalier. Cependant le constat est fait par un praticien exerçant en ESAT du fait qu'il existe encore des champs d'exercice professionnels pouvant offrir des lieux de stages qui restent ignorés des universités.

Le fait que les jeunes diplômés en thèse soient ceux à qui certaines universités demandent d'aider les stagiaires de licence à trouver des stages de 100h pose question, car même s'ils sont mobilisé et motivés, sont-ils les mieux placés pour le faire alors qu'eux-mêmes sont sans expérience dans le champ professionnel ?

Une praticienne clinicienne à l'hôpital signale que la suppression du temps de liaison dans les activités et le recentrage sur les entretiens psychologiques rendent plus difficile l'accès des stagiaires à l'activité principale du psychologue, car la présence du stagiaire peut poser problème dans le colloque singulier avec certains patients. Pour elle ce serait à l'université d'animer des groupes de travail avec les praticiens sur la question de « qui peut prendre quel type de stage ».

Une enseignante note une grande difficulté des Collèges des psychologues Hospitaliers à se retrouver dans une pratique et une responsabilité collective et à fournir des interlocuteurs aux universitaires. Or quand il y a 400 professionnels qui ont des étudiants d'un côté et un seul enseignant de l'autre cela devient très compliqué de faire le lien. Ce n'est pas facile d'être en relation ni d'élaborer des repères communs sur ce qui est utile à cette mission de transmission : avec qui discuter ? Comment transmettre et recevoir les éléments de discussion ? Elle constate que les enseignants des autres disciplines, cognitivistes ou psychologie de travail, ne voient pas du tout les choses de la même façon qu'elle, même s'ils ont de plus en plus d'étudiants.

L'expérience du Collège des psychologues du CHU de Lille permet justement que ce soit une psychologue qui s'occupe pour tout le CHU de recueillir les demandes de stage et de collecter aussi les propositions d'accueil de stagiaires. Se pose néanmoins quand même la question du « choix » des étudiants, on aimerait ne pas « se choisir », mais la cooptation et le transfert se jouent cependant différemment du fait de cet espace où le collectif des psychologues assume d'offrir une collecte et un croisement possible des offres et des demandes.

Une praticienne signale que comme les universités font en sorte que beaucoup de demandes de stage, elle n'imagine pas ne pas voir les stagiaires avant de les prendre pour ainsi pouvoir évaluer si elle peut envisager de passer toute une année en situation de responsabilité vis à vis du stagiaire, y compris face à l'équipe.

Dans le champ de la PJJ –qui n'est pas le plus recherché en termes de champ clinique– il existe aussi des groupes départementaux de psychologues qui ont organisé la centralisation des demandes de stages et l'information de tous les psychologues du département sur les demandes.

Une praticienne note qu'il y a certes la conscience d'une « obligation » de transmettre mais l'obligation n'est pas le désir, et qu'il est difficile pour les praticiens de faire naître le désir à partir d'une obligation.

MC. Cathelineau reconnaît que, si prendre des stagiaires ne peut reposer que sur le plaisir du praticien ce n'est pas très satisfaisant. Mais elle craint qu'une protocolisation trop bureaucratique ne soit un obstacle à la liberté et à la responsabilité des maîtres de stages. Pour F. Grunspan c'est une question de culture et de représentation de la formation, pour trop de praticiens les stagiaires ne sont pas des futurs collègues mais juste des étudiants en psychologie, ils ne réalisent pas la responsabilité qui est la leur envers l'avenir de la profession.

Sur la question du choix de prendre des stagiaires, on peut faire le parallèle avec les patients, quand cela a été très dur avec un patient on ne se demande pas si on va en reprendre

un autre, ce devrait être pareil pour les stagiaires, ce n'est pas parce qu'on a été en difficulté avec l'un qu'on ne doit pas en reprendre.

La question de la place des maîtres de stages praticiens dans l'évaluation des stages se pose pour ceux qui constatent qu'il ne leur est souvent rien demandé dans l'attestation de stage en termes d'évaluation, et que parfois même si le stage n'est pas suivi en son entier, même si le mémoire est « aberrant » du point de vue de son contenu, le stagiaire peut voir son année validée malgré l'avis explicitement défavorable du praticien.

La remarque est faite par plusieurs que la question du « choix » par le praticien peut aussi concerner les universités - que ce soit au niveau d'un collectif ou d'un praticien individuel on peut « choisir » les universités. On choisit celles qui ont un modèle que l'on peut valider et qu'on respecte parce qu'il respecte la loi, et c'est à chacun d'entre nous – praticiens ou enseignants – de se positionner sur un modèle que l'on validera, c'est une responsabilité qu'on ne peut esquiver. Si le stage n'est pas validé le mémoire ne peut pas l'être, c'est la loi.

La question de la rémunération des stages a abouti à un morcèlement des stages qui est loin de satisfaire tous les praticiens qui se sont battus et cherchent encore à obtenir des employeurs le respect de la loi – qui se trouve contournée de fait dans l'esprit.

La notion de contournement de la loi par le fait de nommer « maîtres de stage » les enseignants fait débat, entre praticiens et entre praticiens et universitaires, voire entre universitaires eux-mêmes. Cette modalité est en effet prévue par la loi elle-même qui ne définit pas la profession des professionnels habilités à être présents aux jurys, la loi n'imposerait pas la modalité d'application consistant à n'habiliter que des professionnels praticiens de la psychologie et non les enseignants en psychologie. La discussion porte sur les causes et les conséquences de ce contournement...

Ce débat se clôt par la réception positive par la salle de la proposition faite par Pascal Le Maléfan d'un groupe de travail sur la Formation regroupant des praticiens et des universitaires afin de continuer dans la suite du mouvement lancé par les Assises à élaborer des propositions de dispositifs et des stratégies communes.

A la réunion plénière la synthèse de restitution de l'atelier est la suivante :

Une forte demande de dialogue et de rencontres de travaux s'est manifestée pendant cet atelier tant de la part des universitaires que des praticiens maîtres de stage, mais aussi des étudiants et des professionnels. Beaucoup de déception a aussi été exprimée par les uns et les autres et de frustration vis-à-vis des difficultés que les uns et les autres ont à avoir les moyens de s'engager, notamment pour définir les objectifs et les critères d'évaluation des stages, avec un désir commun de pouvoir le faire ensemble.

Le contournement actuel de la loi par les universités qui jouent sur la notion d'habilitation du « praticien » en habilitant d'autres professionnels que des psychologues est déploré mais le constat est fait que c'est un des moyens pour les universités de pallier à leurs difficultés pour trouver des lieux de stages et des praticiens maîtres de stage. Les praticiens engagés dans la transmission la revendiquent en termes de mission leur faisant obligation mais aussi de plaisir, leur demande par contre est celle d'une reconnaissance. Sur ce dernier point, de la plainte à la revendication des praticiens d'atteindre enfin une organisation des relations avec les universitaires on constate un désir et un souci, une inquiétude vis-à-vis de l'aspect professionnalisant de la formation qui rejoignent celle des enseignants.

Elaborer, proposer des solutions et une stratégie est bien repéré comme une responsabilité conjointe des organisations professionnelle et des universitaires. La question

des stages apparaît donc comme une occasion privilégiée de dessiner une organisation en commun de l'avenir de la profession.

C Manuel